

BILAN DES REALISATIONS DU MINISTERE CHARGE DE LA MOBILISATION POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION NATIONALE

1. INTRODUCTION

A l'occasion de la mise en place des institutions de transition le 1^{er} novembre 2001 après la signature de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi le 28 août 2000, le Ministère chargé de la Mobilisation pour la Paix et Réconciliation Nationale a succédé à l'ancien Ministère chargé du Processus de Paix. Ce nouveau Ministère a pour principales missions la conception, la coordination et l'exécution du programme du Gouvernement en matière de mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale. Il est chargé spécifiquement de :

- Organiser la diffusion et l'explication des principaux instruments politiques et juridiques de référence dans la gestion de la transition ; l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi et la Constitution de transition en l'occurrence,
- Contribuer, avec les autres instances habilitées, à l'application de l'Accord,
- Elaborer et coordonner les stratégies de mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale,
- Promouvoir les négociations relatives au cessez-le-feu,
- Mettre en œuvre un vaste programme de sensibilisation, d'éducation à la paix et de réconciliation nationale,
- Initier et encourager toute activité susceptible de concourir à la résolution définitive du conflit burundais.

Pour réaliser ce vaste programme, le Ministère s'est doté des structures d'appui à son action à savoir :

- Une commission multisectorielle constituée des représentants de la Présidence, de la Vice-Présidence et de certains Ministères comme l'Intérieur et la Sécurité Publique, la Communication, la Réinsertion et la réinstallation des déplacés et des Rapatriés et les Relations Extérieures et de la Coopération,
- Un Directoire de la Campagne de mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale constitué de représentants du Gouvernement, du Parlement et de la C.S.A

Dans sa campagne de mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale, le Ministère emprunte les axes stratégiques suivants : la négociation d'un cessez-le-feu global et permanent, la mobilisation pour la paix, l'éducation à la paix, la réconciliation nationale et la coordination des initiatives relevant du cadre de la mobilisation pour la paix.

2. REALISATIONS

2.1. Elaboration des supports pédagogiques

- Synthèse de l'Accord en français,
- Synthèse de l'accord en kirundi,
- Traduction et validation de l'Accord en kirundi (en cours de finalisation),
- Guide pour la campagne de mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale,
- Guide pour la conduite des réunions,
- Canevas des rapports lors des descentes d'explication de l'Accord,
- Note explicative sur le déroulement de la campagne de mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale : identification des groupes cibles à savoir les institutions de transition, les signataires de l'Accord, la C.S.A, les Gouverneurs de province, les Confessions religieuses, les média, les cadres des Ministères, l'administration territoriale, les femmes, les jeunes scolarisés, déscolarisés et non scolarisés et la société civile.

2.2. Négociation d'un cessez-le-feu global et permanent

Il s'agit d'un travail qui implique beaucoup d'acteurs. Les résultats atteints à ce jour sont les suivants :

- Signature d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le CNDD-FDD de Jean Bosco NDAYIKENGURUKIYE et du PALIPEHUTU-FNL de Alain MUGABARABONA le 7 octobre 2002,
- Signature d'un accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le CNDD-FDD Pierre NKURUNZIZA le 2 décembre 2002. Un Accord complémentaire a été signé le 27 janvier 2003,
- Explication des différents accords signés à la population des provinces et certaines communes. Cette explication va se poursuivre,
- Suivi de la mise en place et de la mise en œuvre des dispositifs et des mécanismes prévus pour la mise en application des accords déjà signés :
 - le déploiement des observateurs de l'Union Africaine,
 - le déploiement de la Mission Africaine de maintien de la paix et la nomination du responsable politique de cette Mission,
 - la création de la Commission Mixte du Cessez-le-feu et la nomination de ses membres,

- la nomination du Commandant de la Force Africaine de maintien de la paix,
 - la création des zones de cantonnement et de ravitaillement des combattants, etc.
- Suivre de près la phase actuelle des négociations entre le Gouvernement et le CNDD-FDD de Pierre NKURUNZIZA, concernant l'arrêt de la guerre et l'entrée du CNDD-FDD dans les institutions de transition. A l'issue des dernières consultations qui se sont déroulées à Sun City en Afrique du Sud, les 2 délégations ont fait une avancée significative en se convenant sur les postes à attribuer au CNDD-FDD même s'il subsiste des points en suspens à traiter et vider, dans le meilleur des cas, avant la tenue du Sommet Régional sur le Burundi à la fin de ce mois,
 - Continuer à mobiliser la communauté nationale et internationale à faire pression sur le mouvement armé PALIPEHUTU-FNL de Agathon RWASA pour qu'il rejoigne la table des négociations en vue de la cessation des violences et de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu.

2.3. La Mobilisation pour la paix

- Organisation d'un séminaire de mobilisation pour la paix à l'intention des membres du Gouvernement, des membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat de transition, des Gouverneurs de Provinces, des signataires de l'Accord et des membres de la C.S.A du 4 au 6 mars 02 ; c'est-à-dire 4 mois après la création du Ministère. L'objectif était de former des animateurs de la campagne d'explication de l'Accord en vue de l'adhésion et du soutien du peuple burundais à l'Accord conformément aux dispositions de l'article 1 du Protocole V,
- Organisation d'un séminaire des professionnels des média publics et privés : les inviter à participer à la vulgarisation de l'Accord et à accompagner le processus de paix par la diffusion des informations qui rassemblent,
- Explication de l'Accord aux cadres de tous les Ministères,
- Organisation de l'explication de l'Accord dans toutes les provinces du pays à l'intention des cadres des provinces (dont les administrateurs communaux et les Chefs de zone) issus de tous les milieux socioprofessionnels,
- Organisation de l'explication de l'Accord dans les écoles secondaires et Universités des provinces du pays (plus de 15. 000 élèves et étudiants),
- Organisation de l'explication de l'Accord dans les communes du pays (en cours),
- Organisation des rencontres avec les jeunes déscolarisés et non scolarisés de la Mairie de Bujumbura (zone nord NTAHANGWA),

- En collaboration avec la Commission Episcopale Justice et Paix de l'Eglise Catholique, explication de l'Accord aux commissions diocésaines et aux commissions paroissiales justice et paix des Diocèses Muyinga, Ngozi, Gitega, Ruyigi, Bururi (en cours), Buzanza. Il reste le Diocèse de Bujumbura où ce travail est envisagé pour bientôt,
- En collaboration avec la Compagnie des Apôtres de la Paix (C.A.P), explication de l'Accord aux représentants de la population des communes des chefs- Lieux des provinces et de plusieurs autres communes de Gitega et Muyinga,
- Encadrement et assistance des associations de la société civile ayant la mobilisation pour la paix dans leur programme (O.NGs Internationales, associations locales),
- Explication de l'Accord à la communauté burundaise de Paris.

Il ressort des différentes rencontres que la population cible soutient l'Accord. Cependant, elle reste sceptique quant à la mise en application effective de toutes ses dispositions.

Cette population demeure également préoccupée par l'absence du cessez-le-feu global et permanent et exhorte les belligérants à conclure sans délais des accords de cessez-le-feu.

L'autre préoccupation majeure concerne la pauvreté extrême caractérisée par l'effondrement du pouvoir d'achat et la montée de certains fléaux comme la corruption, le banditisme, la criminalité, le chômage, etc.

2.4. L'éducation à la paix

Ce programme s'inscrit dans le cadre des solutions envisagées par l'Accord d'Arusha au titre du Protocole I, article 6, point 3.

L'objectif global visé est de contribuer à l'effort national de rétablissement d'une paix durable dans le pays par des actions soutenues d'éducation, de formation et de sensibilisation de toutes les couches de la population à la culture de la paix en vue d'apporter un appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi.

Au registre des réalisations, l'on peut noter entre autres :

- L'élaboration du « Programme National pour une Culture de la paix au Burundi » en collaboration avec l'UNESCO. Il s'agit d'un programme quinquennal qui implique beaucoup d'intervenants et qui contient 17 projets dont un projet « AMAHORO I WACU ». Au terme de ce projet, il sera mis en place des comités de paix et des palais de paix (INGORO Z'AMAHORO) sur toutes les collines du pays.
- Organisation d'une Conférence internationale sur une dynamique de paix et de réconciliation nationale tenue en juillet 2003 en collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale. L'objectif de départ était de réunir les

Burundais de l'intérieur et de l'extérieur en association avec les conférenciers internationaux qui s'intéressent de près à l'évolution du processus de paix au Burundi. Malheureusement, la participation de ces derniers a été quasi nulle à cause de l'attaque des quartiers sud de la Capitale qui a eu lieu dans la semaine qui précédait la tenue de ces assises. Le Ministère est en train d'étudier comment réorganiser une Conférence qui répondra fondamentalement à cet objectif.

2.5. La réconciliation nationale

C'est le socle sur lequel devra reposer toutes les actions à mener dans le cadre de la mobilisation pour la paix et d'éducation à la paix. A cet égard, la campagne de mobilisation pour la paix menée à travers l'explication du contenu des principaux instruments politiques et juridiques de référence dans la gestion de la transition (l'Accord d'Arusha, la Constitution de transition, les Accords de cessez-le-feu et autres lois) doit se lire comme un plaidoyer pour la réconciliation.

Les actions déjà entreprises par le Ministère sont :

- Relance du Projet « Ecriture de l'Histoire du Burundi » avec le concours de l'UNESCO, par l'organisation d'une Conférence des Auteurs de l'Ouvrage sur l'Histoire générale du Burundi des origines à l'an 2000 en février 03. Des auteurs burundais et étrangers qui s'intéressent à l'Histoire du Burundi ont participé à cette Conférence au terme de laquelle il a été adopté les mesures suivantes :
 - Actualisation des équipes de recherche par centre d'intérêt et désignation des responsables,
 - Adoption d'un nouveau plan d'action 2003-2005,
 - Déclenchement de l'élaboration et de la rédaction de manuels scolaires parallèlement avec la confection de l'ouvrage général sur l'histoire du Burundi.
- Suivi constant de la mise en œuvre des mesures et réformes prévues par l'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi, particulièrement celles énoncées au titre du Protocole I, chapitre II,
- Participation à l'élaboration du rapport du Gouvernement au Parlement sur l'application de l'Accord d'Arusha.

2.6. Coordination des actions des partenaires en matière de mobilisation pour la paix

Les actions menées dans ce secteur sont parfois conduites par des personnes ou associations qui n'en ont aucune compétence. Souvent, elles ne s'inscrivent même pas dans l'ordre du programme du Gouvernement en la matière ; ce qui est à l'origine d'erreurs pédagogiques et méthodologiques, de doubles emplois et de perte de temps et de perte d'argent. Les efforts déployés jusqu'ici concernent notamment :

- Organisation des réunions avec les O.N.Gs internationales en vue de tracer le cadre de collaboration en vertu de l'article 2 de l'Accord général de coopération entre le Gouvernement du Burundi et les ONGs Internationales,
- Elaboration et mise en œuvre du protocole d'exécution du Programme « Appui aux initiatives locales de rapprochement des communautés divisées au Burundi » de l'O.N.G ACORD,
- Fourniture de l'expertise à la Commission Justice et Paix de l'Eglise Catholique et à la Compagnie des Apôtres de la Paix dans l'explication de l'Accord d'Arusha.

3. CONCLUSION

La mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale dans un contexte de guerre et de misère est l'un des défis qu'affronte le Ministère. Nonobstant cette situation malencontreuse qui gêne la mise en application de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi dans toutes ses dispositions pertinentes, l'on doit se donner à réussir le pari de la paix et de la réconciliation.

Pour réussir ce pari, nous avons besoin du soutien de tous dans les efforts inlassables du Gouvernement à restaurer la paix et la sécurité pour tous, la reconstruction et le développement. Les Burundi, dans leur diversité, doivent s'inscrire en faux contre les auteurs de guerre, sans atermoiement. C'est la seule voie du salut.

Au lendemain de la signature de l'Accord de paix, la communauté internationale a lancé des signaux forts d'aider le Burundi dans sa quête de paix. Les paroles encourageantes exprimées dans la Conférence des bailleurs de fonds à Paris et à Genève respectivement en décembre 2001 et en décembre 2002 ont suscité beaucoup d'espoir dans les cœurs des Burundais. Il faut que ces paroles se traduisent en actes avant qu'il ne soit trop tard. Sinon, la paupérisation constante de la population constitue inexorablement une lourde hypothèque à la paix et à la réconciliation.

Il est encourageant aujourd'hui de constater que certains des bailleurs de fonds dont l'Union Européenne commencent à procéder au décaissement des aides promises. Il serait davantage heureux pour le Burundi si les autres bailleurs de fonds leur emboîtaient le pas dans l'intérêt de la paix.

4. PROGRAMME DU DERNIER TRIMESTRE 03

- Multiplication et vulgarisation de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi traduit en kirundi,
- Poursuite des descentes dans les communes et zones de la Mairie en vue de l'explication des instruments politiques et juridiques de référence dans la gestion de la transition (l'Accord d'Arusha, les accords de cessez-le-feu et les autres lois découlant de l'Accord,

- Organisation d'un séminaire à l'intention des Représentants des confessions religieuses,
- Organisation d'un atelier de formation des professeurs de civisme sur l'explication de l'Accord d'Arusha et des Accords de cessez-le-feu,
- Organisation d'un séminaire de réflexion sur les stratégies de mobilisation pour la paix et la réconciliation nationale,
- Organisation d'un séminaire–atelier sur le rôle de la femme dans le processus de paix et de réconciliation nationale,
- Mise en œuvre du projet « les jeunes et la culture de la paix »,
- Mise en œuvre du projet « les artistes et la culture de la paix »,
- Recherche des financements pour la mise en œuvre du Projet Ecriture de l'histoire du Burundi,
- Appui aux tournois sportifs pour la paix,
- Recueil des témoignages relatifs à la réconciliation pour encourager et susciter des attitudes et comportements en faveur de la paix et de la réconciliation,
- Promotion des réseaux de solidarité,
- Suivi de la mise en application de l'Accord et de la mise en œuvre des réformes préconisées par l'Accord.

Fait à Bujumbura, le 25 août 03